



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

الجمهورية التونسية
وزارة شؤون الشباب والرياضة

الوكالة الوطنية لمكافحة تعاطي المنشطات
AGENCE NATIONALE ANTIDOPAGE

RAPPORT D'ACTIVITES 2020



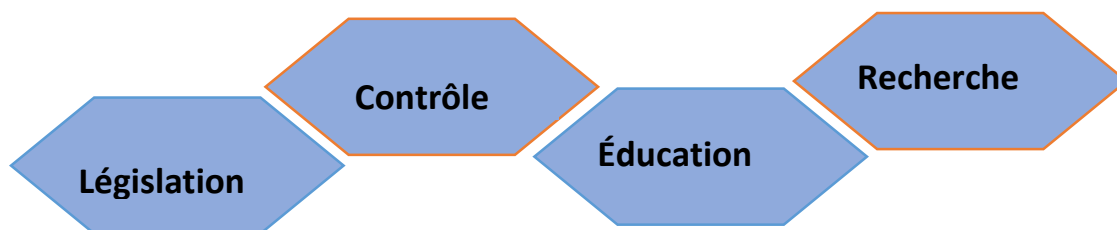
L'Agence Nationale Antidopage

L'Agence Nationale Antidopage est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, soumis à la tutelle du Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports.

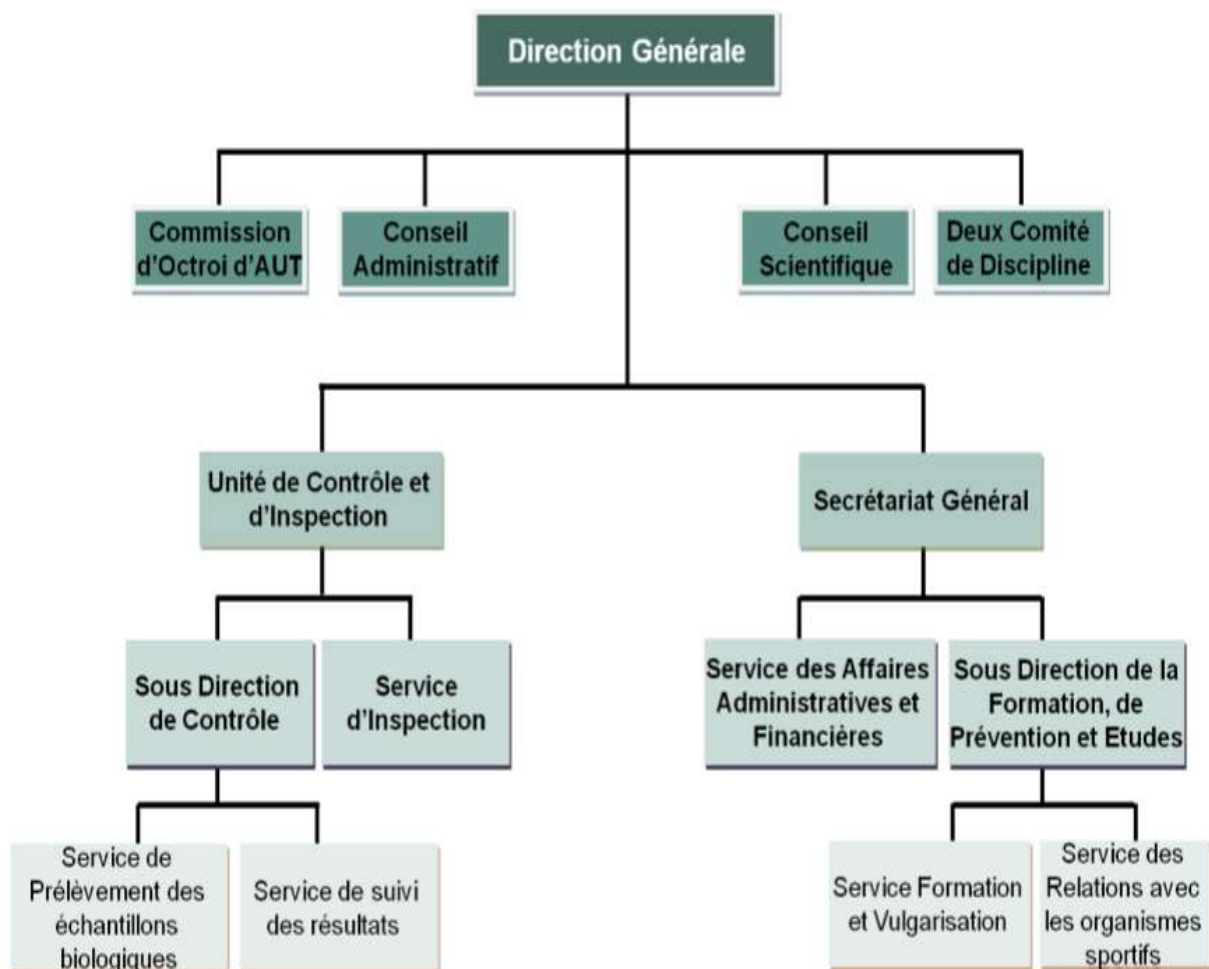
Son organisation et son fonctionnement sont définis par le décret n° 2008-103 du 16 janvier 2008.

L'ANAD représente l'unique interlocuteur officiel auprès des laboratoires d'analyse internationalement agréés et auprès des structures et instances sportives nationales et internationales en ce qui concerne la lutte contre le dopage dans le sport.

Le Programme National



Organigramme



1. Les activités administratives

1.1 La gestion des ressources humaines fixes

Pour 2020 l'ANAD a compté 18 cadres et agents répartis comme suit :

Cadres et ouvriers	Administration	Prévention	Contrôle
Directeur Général	1	-	-
Secrétaire Général	1	-	-
Cadres techniques	-	1	1
Cadres du corps administratif	1	-	-
Managers en sport	3	2	2
Corps commun des journalistes	-	1	-
Ouvriers	5	-	-
Total	11	4	3

1.2. La gestion des ressources humaines contractuelles

Pour la réalisation des opérations de contrôle du dopage dans le sport et chez les chevaux de course, l'ANAD recourt aux services des membres de ses équipes de contrôle qu'elle a formé, encadré, accrédité... et au bout de la validité de leurs formation, ré-accrédité.

Au cours de l'année 2020, le nombre total des membres des équipes de contrôle qualifiées était de 45 répartis comme suit :

Médecins contrôleurs des sportifs (ACD)	Médecins vétérinaires contrôleurs (VCD)	Escortes
19	10	16
Total : 45		

2. Volet juridique

2.1. Révision des textes juridiques

Le service juridique de l'agence a procédé à la révision des textes juridiques concernant la lutte contre le dopage conformément au code mondial antidopage et suite à l'évolution et les changements imposés par la réalité du travail sur le terrain afin de les présenter au service des affaires juridiques du ministère chargé du sport.

Textes juridiques en cours

Texte Juridique	Causes de révision
Loi n°54 du 8 août 2007 relatif à la lutte contre le dopage dans le domaine du sport.	<ul style="list-style-type: none"> - La nécessité d'une clarification de la terminologie et d'une définition précise des fonctions de l'agence. -Élargir le champ de la prévention et de l'éducation -Réviser les conditions requises pour contracter avec les membres des équipes de contrôle. -Réviser et mieux définir les procédures de contrôle.
Arrêté n°103 du 16 janvier 2008 relatif à l'organisation et la gestion de l'Agence Nationale Antidopage	Mettre en place une gouvernance en adéquation avec les besoins réels de l'administration.
Décret n°1693 du 5 juillet 2010 fixant les conditions de délivrance des attestations de formation	Réduction du montant de la participation à la formation en raison du refus de nombreux médecins de payer une cotisation de 150 dt tous les deux ans, d'autant plus que le recyclage se limite uniquement à présenter de nouvelles dispositions.

Décret d'ajustement du nombre total annuel dans le calcul du kilométrage pour l'année 2020	Ajustement et augmentation des indemnités de déplacement
Publication d'un texte juridique relatif au paiement par les fédérations sportives des services de contrôle de dopage fournis par l'agence	Vide législatif , l'agence travaille à travers des conventions.
Publication d'un texte juridique relatif à l'interdiction de l'importation des substances interdites par des personnes physiques, en particulier les athlètes.	Il y a un vide législatif dans ce domaine, avec la nécessité de coordonner avec les services concernés (les Douanes + Ministère du Commerce)

3. L'aspect financier :

Le budget de l'ANAD admet trois ressources financières :

Subvention de l'Etat	380.000.000
Recettes Propres	60.000.000
Restes Budget 2019	148,836.626
Budget global 2020	588.836.626

3.1. Ressources budgétaires de l'Agence en 2020

La subvention de l'état se répartit en fonction des titres : 1, 2 et 3 comme suit :

Titre 1 - Frais salariaux	60.000,000 dt
Titre 2 - Frais de gestion	300.000.000 dt
Titre 3 – Frais d'intervention	20.000,000 dt
Total	380.000.000 dt

3.2. Les dépenses de l'Agence et l'exécution du budget

Libellé	Frais salariaux	Restes Budget 2019	Frais de gestion	Frais d'intervention	total
Crédits ouverts	60000.000	148,836.626	300000.000	20000,000	588.836.626
Crédits terminés	-		-	-	259.463.000
Taux d'achèvement	-		-	-	%44,23
Crédits restants	-		-	-	329373626

4. Les activités du contrôle du dopage dans le sport

4.1. Le bilan des contrôles du dopage dans le sport

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme national du contrôle de dopage pour les sportifs, au cours de l'année 2020, 01 échantillon d'urine a été prélevé et 19 prélèvements sanguins ont été réalisés, dont 10 dans le cadre du contrôle du passeport biologique des sports d'endurance et 09 prélèvements pour l'analyse de l'hormone de croissance GH, qui ont été analysés dans le laboratoire accrédité de Barcelone.

Le tableau suivant montre la répartition des contrôles réalisés En et Hors compétitions au cours de cette année 2020 :

/	Nationale		Internationale		Total
	Urinaire	Sanguin	Urinaire	Sanguin	
En Compétition	00	00	00	00	00
Hors Compétition	01	19	00	00	20
Total	20		00		20

Au vu des évolutions procédurales liées à la prévention contre le COVID-19, que ce soit au niveau national ou international, l'Agence Nationale Antidopage a programmé l'application d'un ensemble de mesures adaptées à la spécificité de son activité sur le terrain et à la conformité aux recommandations de protection dans le cadre des directives gouvernementales approuvées en concertation avec les autorités sanitaires nationales.

Les recommandations préventives sont basées sur la priorité accordée à la santé et à la sécurité des athlètes, des membres des équipes de contrôle et de toute personne en contact avec eux, tout en maintenant l'intégrité des procédures d'échantillonnage biologique.

4.2. Les activités de contrôle du dopage chez les chevaux

Dans le cadre de la coopération avec la société de courses hippiques en Tunisie depuis février 2017, l'Agence nationale de lutte contre le dopage a continué à fournir des équipements de contrôle antidopage accrédités internationalement (Berlinger) assurés par des vétérinaires certifiés VCD pour exercer des tâches de contrôle antidopage des chevaux.

Au cours de l'année 2020, les courses de chevaux ont été couvertes selon le programme de la société de courses de chevaux, au niveau des pistes de Qasr Saïd, Monastir, Meknès.

Ainsi, 21 missions ont été menées pour contrôle de dopage chez les chevaux, dont 17 sur la piste Qasr Al-Saeed, 02 sur la piste de Monastir et 02 sur la piste de Meknesi. Ces missions ont permis le prélèvement de 75 prélèvements dans toutes les cliniques, dont 35 prélèvements urinaires et 40 prélèvements sanguins.

4.3. Le contrôle de consommation de compléments alimentaires importés pour usage personnel :

En 2020, l'agence a continué à coopérer avec les autorités douanières tunisiennes en exprimant son avis technique sur les compléments alimentaires importés pour la consommation personnelle, qui font l'objet d'une saisie provisoire par les autorités douanières au niveau de différents postes frontaliers. Les services de l'agence ont directement traité 43 demandes d'avis techniques, nier ou confirmer que les suppléments importés pour la consommation privée contiennent des substances interdites aux sportifs selon la liste d'interdiction de l'Agence mondiale antidopage en vigueur.

5. Les activités de prévention et de sensibilisation



Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme national lié à l'aspect préventif et de sensibilisation, l'Agence nationale antidopage a réalisé plusieurs interventions et programmes au profit du public, des sportifs, du personnel technique et des encadreurs au cours de l'année 2020. Le nombre d'actions a atteint 71 malgré les conditions sanitaires en Tunisie et la diminution du nombre des manifestations sportives à cause de la propagation du COVID-19. L'Agence Nationale Antidopage a poursuivi la mise en œuvre de son programme national lié au volet préventif et a su s'adapter avec la situation que ce soit par le télétravail ou le travail à distance depuis son siège en organisant des séances d'information à distance et à travers les réseaux sociaux et les applications de téléconférence, ce qui a permis d'accomplir les activités suivantes :

Actions	Nb. de séances	Cible	Nb de ciblé
Événements sportifs	07	Sportifs/Encadreurs Responsable/public	338
Séances d'information à travers les réseaux sociaux	28	Athlètes qualifiés et qualifiables pour les J.O. Tokyo 2021	166
Journée d'information et de formation	03	Elèves / Etudiants Sportifs	115
Journée POUR UN SPORT PROPRE	*	Etudiants Professeurs Encadreurs	*
Divers	1	Sportifs élités Sportifs amateurs	20
Total	72		1367



Le programme de sensibilisation était basé sur de nombreux axes, en fonction des spécificités du groupe cible (type de sport, âge, trait), et ses activités prennent différentes formes :

- Séances de sensibilisation directes avec des athlètes d'élite dans diverses disciplines « information sur les règles du dopage et familiarisation au système ADAMS » (programme spécial de préparation pour les J.O. Tokyo 2020+1)
- Séances de sensibilisation avec les athlètes et les entraîneurs.
- Interventions et conférences.
- Animation de stand de sensibilisation lors d'événements sportifs.
- Organisation de journées scientifiques.
- Séances d'information à distance



- **Plateforme Nationale de suivi de la Convention Internationale de l'UNESCO sur la lutte contre le dopage dans le sport :**

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Convention internationale contre le dopage dans le sport et conformément aux recommandations de l'UNESCO et suite à la constitution de la Plateforme nationale d'appariement, l'Agence a organisé plusieurs réunions avec les différentes parties qui ont été désignées, à savoir :

- Ministère de l'Éducation
- Ministère de la Santé
- Ministère de la Justice
- Présidence du gouvernement
- Ministère du Commerce
- Ministère de l'Intérieur
- Douane
- La Fédération Tunisienne de Basketball et la fédération Tunisienne d'Aviron



6. La couverture médiatique des activités de l'agence

Pour donner plus d'envergure à ses activités de lutte contre le dopage, l'ANAD invite à chaque occasion différents médias, locaux, régionaux et nationaux : presse écrite (traditionnelle et électronique), radio, télévision... pour couvrir et médiatiser les événements en rapport avec la lutte antidopage partout dans les régions. Ces médias trouvent aussi dans le dopage une matière médiatique riche et motivante pour meubler les plateaux à la radio ou à la télévision ainsi que les colonnes de la presse écrite.

Presse book

Couverture Médiatique	Média	Date
Intervention en direct	Radio jeunes	15/01
Publication d'un article	Tunis Hebdo	18/04
Intervention en direct	Express Fm	18/01
Intervention en direct	Radio Kef	23/09

Site Web de l'ANAD (www.anad.tn)

Le site web de l'Agence nationale antidopage est l'un des moyens de communication les plus importants et les plus efficaces, car il permet à cette dernière de communiquer instantanément avec les personnes impliquées, leur permettant de se tenir au courant et de découvrir toutes ses activités, que ce soit en ce qui concerne les manifestations organisées par l'ANAD ou auxquelles l'agence a participé.



8. Les perspectives

- Renforcement des ressources humaines de l'Agence
- Fournir le matériel nécessaire pour le travail à distance et les Webinaires
- Restructuration de l'organigramme de l'Agence
- Renforcement de la coopération avec les organisations nationales et internationales dans le domaine du contrôle du dopage entre autres le Centre National de la Médecine et des Sciences du Sport.
- Continuer l'application du programme du Groupe Cible National.
- Assurer une meilleure coordination avec les services de Rapid Poste pour l'envoi des échantillons sanguins au laboratoire.
- Mise en œuvre du programme de groupe cible nationale qui nécessite des opérations de contrôle hors compétition qui sont destinées à un nombre spécifié d'athlètes (principalement de l'élite nationale) et à y jouer via un système international en ligne (sous la supervision directe du Système d'administration et de gestion antidopage : ADAMS)

- Élaboration d'un programme spécifique pour les sportifs et les encadreurs qualifiés et participants aux différents événements sportifs internationaux en 2021.
- Participation aux événements sportifs et culturels dans les régions en collaboration avec les différents organismes.
- Réalisation d'actions de sensibilisations lors des événements sportifs nationaux et internationaux.
- Utilisation les nouvelles technologies et méthodes de communication pour contacter et s'entretenir avec les sportifs et les responsables des organisations sportives
- Organiser des séances de sensibilisation et d'information sur le dopage en digital à distance